



EURE ET LOIR Pour l'autorité compétente par délégation



Sous-direction Santé  
Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service  
Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240112-2024\_HS\_125-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Publication : 16/01/2024

Chartres, le vendredi 12 janvier 2024

**Le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de  
secours**

Réf. : 2024 – HS – 125

## **Arrêté annuel d'inspection périodique des équipements sous pression**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles R4323-1 à -5, R4323-23 à -27 et R4323-99 à -103 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples ;

Vu la formation d'inspecteur périodique suivie ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

### **ARRÊTE**

**Article 1** - Au titre de l'année 2024, dans le cadre du contrôle périodique obligatoire des appareils sous pression, la liste des personnels autorisés à réaliser l'inspection périodique des bouteilles d'appareils respiratoires isolants de marque HONEYWELL, et leur robinet en 200 et 300 bar, et des bouteilles des rampes de compresseur à sécurité intégrée – RCSI (bouteilles tampons et corps de filtre) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

**Article 2** - Au titre de l'année 2024, la liste des personnels autorisés à réaliser l'inspection périodique des bouteilles de plongée du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

**Article 3** - Au titre de l'année 2024, la liste des personnels autorisés à réaliser l'inspection périodique des bouteilles d'appareils respiratoires de marque MATISEC du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

**Article 4** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.